

**Transmission des connaissances religieuses
(Enseignement religieux) et mendicité des talibé à
Korhogo (Nord de la Côte d'Ivoire)**

Okpo Nassoua Antoine, Maître de Conférences

Agbadou Nakpon Joceline-Boli, Maître de Conférences

Unité de Formation et de recherche en Criminologie,
Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody-Abidjan, Cote d'Ivoire

Approved: 14 March 2026

Posted: 16 March 2026

Copyright 2026 Author(s)

Under Creative Commons CC-BY 4.0

OPEN ACCESS

Cite As:

Okpo, N.A. & Agbadou, N.J-B. (2026). *Transmission des connaissances religieuses (Enseignement religieux) et mendicité des talibé à Korhogo (Nord de la Côte d'Ivoire)*. ESI Preprints. <https://doi.org/10.19044/esipreprint.3.2026.p509>

Résumé

L'étude réalisée sur 84 apprenants des connaissances religieuses coraniques à Korhogo a pour objectif de connaître leur mendicité. L'hypothèse de recherche soutient que le confiage des mineurs apprenants aux maîtres coraniques limités financièrement et qui ont la ferme volonté de réussir leur mission de formateur expliquent la mendicité de ceux-ci. Deux questionnaires et des entretiens ont permis de recueillir des données dont l'analyse indique l'utilisation des mineurs apprenants comme pourvoyeurs de revenus pour les maîtres. Les théories du don et celle du quotidien en relation avec la mendicité convoquées confirment cette exploitation et aboutissent à la compréhension des dons qui perpétuent la mendicité. Une telle utilisation expose l'exploitation des mineurs apprenants par les maîtres coraniques. Pour remédier à une telle exploitation, les parents des mineurs apprenants et l'état se doivent de contribuer au financement et au bon fonctionnement de l'école coranique.

Mots clés : Transmission ; Mendicité ; Talibé ; Victimisation ; Exploitation ; Connaissances religieuses

The Transmission of Religious Knowledge (Religious Education) and Begging Among Talibés in Korhogo (Northern Côte d'Ivoire)

Okpo Nassoua Antoine, Maître de Conférences

Agbadou Nakpon Joceline-Boli, Maître de Conférences

Unité de Formation et de recherche en Criminologie,

Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody-Abidjan, Cote d'Ivoire

Abstract

The study of 84 learners of koorhoic religious knowledge in Korhogo is aimed at knowing the mend of people. The research hypothesis argues that the entrapment of learners to the financially limited rabbit hole and who have the firm willingness to succeed their trainer's mission explain the begging of them. Two questionnaires and interviews have collected data whose analysis indicates the use of learners as revenue sources for the masters. The theories of the donation and the daily life in relation to the summary begment, have resulted in the understanding of the donations made which perpetuate the mend of the minister and the exploitation of the innocent and ignorant learners of their rights, as sources of revenue of the Qur'anal Masters.

Keywords: Transmission; Begging; Talibes; Victimization; Exploitation; Learners; Knowledge-religious

Introduction

Quelques repères théoriques

Selon Emile Littré (dictionnaire Littré 1865), étymologiquement, la mendicité dérive du mot latin mendicatem, ... de mendicare, mendier. ...le mot mendicité a été refait sur le latin dès le XIIIème siècle. On disait aussi mendiance. C'est l'état de celui qui est obligé de mendier. Le site lesdefinitions.fr (2014) comprend la mendicité comme dérivant du latin mendicita qui est une action de mendier et la condition d'être mendiant. Ainsi, celui qui mendie demande l'aumône ou sollicite la faveur des autres pour pouvoir subsister partiellement ou totalement de cette manière. Il s'agit dès lors d'un état d'indigence extrême. Dans cette perspective, le site lesdefinitions.fr appréhende la mendicité comme un manque de ressources, donc pour les gens obligés de vivre de charité. Grzybowski et Culat (2011) parlent de ceux qui tendent la main pour survivre. Pour Sayah (1998), il s'agit de celui qui tend la main et sollicite l'aumône. Pour Van Houcke (2005), la mendicité signifie au sens strict, faire appel à la générosité des

passants sans prestation. C'est également la sollicitation d'un don sans retour. Au sens large, la mendicité est toute activité qui fait appel à la générosité des passants et inclut la demande d'argent, la vente de fleurs, la signature de pétitions, la pratique d'un instrument de musique, etc. une telle compréhension fait appel à la volonté du futur candidat à la mendicité. C'est pour ainsi que l'auteur du blog lesdefinitions.fr soutient que la mendicité peut être un choix à un refus de recevoir de l'aide sociale ou même une question de paresse car certains préfèrent emprunter de l'argent au lieu de travailler pour en gagner. Selon Sayah (1998), la mendicité sur la voie publique est avant tout révélatrice d'une forme de détresse humaine qui était occasionnée au moyen âge par la distinction établie entre les honnêtes gens et les autres. Car une conception moyenâgeuse de la pauvreté présente les mendiants comme de dangereux prédateurs rôdant à la lisière de l'ordre social menaçant les biens et la sécurité des personnes. L'auteur évoque l'idée de choix des mendiants. En d'autres termes, si des gens sont mendiants, c'est qu'ils ont choisi de l'être puisque la misère qui devrait stimuler les individus et les rendre plus ingénieux engendre neuf sur dix la paresse. Quand cette paresse est devenue habitude, ils descendent la pente et deviennent des parasites.

Ainsi, l'état d'indigence extrême d'un individu peut le conduire à la mendicité, cependant, d'autres circonstances tenant à celui qui donne peuvent également favoriser la manche, la mendicité. Selon Chéhami (2013), il s'agit de l'échange rituel, c'est-à-dire le fait de donner dans le but d'honorer des puissances avec l'espoir d'obtenir des faveurs terrestres ou la clémence des dieux. Dans cette perspective, les croyances et valeurs culturelles orientent également la pratique de la mendicité. Nikiema et al. (2016) évoquent les naissances et la petite enfance de jumeaux pour exposer les nombreuses croyances en Afrique de l'ouest selon lesquelles leur mère doit pratiquer une quête ponctuelle pour conjurer le sort ou repousser des maladies. Au cours de cette quête, elle reçoit de petits dons en argent ou en nature. Elles indiquent également que dans la plupart des sociétés, cette prescription se veut généralement symbolique et occasionnelle. Faisant recours à Cissé 1973, Zagré 1982, Paulme 1987 et Pison 1989, ces auteures préciseront cette idée des croyances culturelles qui pousse à la mendicité. Selon ces auteurs référés, la mendicité des mères de jumeaux est une pratique qui trouve son explication dans les représentations de la gemellité. Ces perceptions culturelles des jumeaux en Afrique montrent que la gemellité a une signification particulière dans les systèmes de représentations des groupes socioculturels. Ainsi, la mendicité pratiquée par les mères de jumeaux répond à des codes culturels partagés par l'imaginaire collectif. Sawadogo (2018) révèle que les jumeaux sont considérés comme des enfants exceptionnels pour certains groupes socioculturels. Dans ce sens, Véronique

Le Jeune (2018) qualifie les jumeaux d'individus fascinant. Car selon elle, les jumeaux sont tantôt craints, tantôt chéris, puisque la naissance de jumeaux a suscité la stupéfaction et donné naissance à des mythes dans la mesure où cette naissance n'était pas comprise scientifiquement, ce qui a fait émerger des fables et cela relevait de la divinité qui inspirait la peur. Des personnes donnent alors aux jumeaux en espérant des bénédictions divines. Celles-ci sont également mises en avant par Chehami (2013) qui se réfère à Piga et évoque un principe mystique que cet auteur définit comme « *bénédiction divine, de souffle divin, de flux spirituel, de grâce* ». Sur le plan religieux, Chehami cité plus haut parle « *du sarax représentant le don coranique surérogatoire qui désigne tous les dons effectués par un individu envers un mendiant qui visent aussi en contrepartie à bénéficier de la baraka qui rejaillit sur le donneur dans la perception musulmane des bienfaits attendus relatifs à l'aumône* ».

Bien que les objectifs de survie et d'amélioration de la qualité de la vie de ceux qui mendient soient les mêmes dans tous les cas de mendicité, l'idée d'opérer un choix pour la réalisation des objectifs plus que vitaux évoque différentes manières donc des formes de mendicité.

Parlant du mode opératoire en France, le site lesdefinitions.fr (2014) indique une demande qui se subdivise en trois sous-groupes dont une demande d'argent aux passants ou aux automobilistes, une demande d'argent à ceux qui entrent dans un bâtiment (église, hôpital, ...) à la porte duquel le mendiant s'installe et enfin, une demande d'autres choses tels que la nourriture, les vêtements, les médicaments et autres. Gilliard et Pédénon (2005) tiennent compte quant à eux, de la culture et de la saison pour identifier trois formes de mendicité au Niger. Selon ces auteurs, il existe au Niger une mendicité liée à la culture des sociétés nigériennes et à ses déviations récentes dans le contexte urbain : les talibés, les handicapés. Une mendicité saisonnière s'apparentant à l'exode de populations rurales pendant la période sèche où le rythme de l'activité est saisonnier et enfin, une mendicité permanente liée à une situation de difficulté qui persiste.

L'article 217 du code pénal ivoirien appréhende comme mendiant, toute personne qui, capable d'exercer un travail rémunéré, se livre habituellement à la mendicité, ou usant de menaces ou en entrant contre le gré de l'occupant soit dans une habitation, soit dans un enclos en dépendant.

Qu'est-ce qui pourrait expliquer ces stratégies mises en place par certaines personnes pour solliciter la charité, la générosité de ceux-là même de qui les mendiants pensent pouvoir obtenir de l'aide, du soutien ? L'auteur du blog lesdefinitions.fr indique trois raisons de la mendicité. Selon cet auteur, le chômage, un accident ou un problème de santé et enfin la vieillesse peuvent être à l'origine et expliquer la mendicité des uns et des autres. Gannac (2009) évoque la perte de son emploi et l'insuffisance du revenu.

Sayah (1998) quant à lui, affirme qu'aujourd'hui, la mendicité est loin d'être le propre d'une minorité de marginaux ou d'escrocs. Elle est le lot commun de ceux qui tombent brutalement (provisoirement ou durablement) dans la misère. Grzybowski et Culat (2011) soutiennent que les raisons probables de la main tendue se résument en la grande pauvreté comprise dans une constance qui est une grande solitude affective et sociale se traduisant d'une part, dans le dénuement et la précarité, le manque, la faiblesse ... et d'autre part, à l'âge avancé et le handicap. Les auteurs ajoutent qu'il s'agit d'un processus de désinsertion dans laquelle se trouvent des personnes, donc, la désocialisation avancée. Olivier et Fréour (2011) avancent également la désinsertion sociale et l'insuffisance du revenu. En effet, selon ces auteurs, « il n'y a pas de profil-type du mendiant, les parcours sont très différents. Sont concernés par la mendicité, les jeunes punks, des personnes âgées vivant avec une demi-retraite, des gens très avancés dans la désinsertion sociale, des gens qui viennent de tout perdre ». Van Houcke (2005), indique que la mendicité est la conséquence de l'exclusion et de la pauvreté, car selon lui, elle est une pratique courante des habitants de la rue. Ainsi l'auteur met en doute la plausibilité de son hypothèse, évoquant la culture pour expliquer la manche des Roms d'origine indienne, où celui qui vit des dons des autres est un prince. La mendicité n'étant présente que chez certains groupes de Roms, elle n'est pas inhérente à la culture Rom. L'idée de désinsertion, de la grande solitude affective et sociale, de la non prise en charge de l'individu expliquerait mieux la pratique de la mendicité, bien qu'étant conscient de la non prise en compte des variétés des situations présentées par la mendicité.

Cette brève littérature nous situe sur les facteurs non exhaustifs mais susceptibles d'expliquer la mendicité tels que l'âge (jeune âge ou l'âge avancé), la perte de biens ou de l'emploi, l'insuffisance du revenu et surtout la désinsertion sociale, c'est-à-dire la grande solitude affective et sociale qui fait qu'un individu se sent désespéré, dans le dénuement total. La pauvreté dont il est question va au-delà de la possession du bien matériel et d'un revenu. Dans cette perspective, mendie celui qui est dans le dénuement et la précarité conjugués à la non prise en charge par l'entourage de ce dernier. L'individu mendiant n'est pas socialement intégré, est une personne défavorisée ayant des difficultés d'existence. En effet, selon la loi belge (code pénale et la loi du 27 novembre 1891), une éthique de l'intégration sociale lutte contre l'exclusion, vise l'insertion, la prise en compte de l'environnement et bien souvent une gouvernance participative. Cette éthique de l'intégration conduit à une société plus solidaire évoquant l'idée d'intégrer socialement les personnes défavorisées ayant des difficultés d'existence. Dans le sens où la solidarité est le lien social d'engagement et de dépendance réciproques entre des personnes ainsi tenues au bien-être des

autres généralement des membres d'un même groupe liés par une communauté de destin, c'est-à-dire famille, village, profession, entreprise, nation, etc. Le terme solidarité dérive du latin *solidus*, c'est-à-dire massif et de l'expression latine *in solidum* qui signifie pour tout. Ainsi, dans son acception générale, la solidarité caractérise des personnes qui choisissent ou ressentent la nécessité morale d'assister une autre personne et réciproquement. La solidarité sociale est selon Durkheim (1893), le lien moral entre individus d'un groupe ou d'une communauté. Pour Durkheim, l'existence d'une société nécessite que ses membres éprouvent de la solidarité les uns avec les autres. Elle est liée également à la conscience collective qui fait que tout manquement et crime vis-à-vis de la communauté suscite l'indignation et la réaction de ses membres. Le concept de solidarité qu'il développe l'amène à distinguer solidarité mécanique ; la cohésion et l'homogénéité des membres qui se sentent connectés par un travail, une éducation, une religion, un mode de vie similaire et se produisent dans les sociétés traditionnelles de petite taille, de la solidarité organique provenant de l'interdépendance qui vient de la spécialisation du travail et des complémentarités entre personnes que provoquent les sociétés modernes industrielles. Au sein d'une société, la solidarité s'exprime en particulier envers les plus pauvres ou des groupes ou personnes vulnérables. Elle peut prendre la forme d'une aide pécuniaire, d'un soutien moral ou d'une aide en nature (nourriture etc.), de l'accueil de réfugiés etc. Selon Van Pevenage (2009), il existe trois types de solidarités ; publiques, privées et familiales qui coexistent et se complètent dans la vie concrète des individus. Quel qu'en soit le type, les solidarités ont pour fonctions d'apporter des aides protectrices et insérantes. L'aide protège son bénéficiaire contre des risques de la vie sociale tels donner des soins, des repas, faire des courses, conduire une personne âgée en perte d'autonomie, c'est-à-dire intervenir dans un contexte fragile et incertain, ou insérantes, c'est-à-dire permettre d'insérer le bénéficiaire dans l'environnement social, faciliter la satisfaction des besoins donnés. L'auteur ajoute que les solidarités familiales procurent de l'assistance et une forme de sécurité aux membres du réseau familial. C'est l'absence de cette prise en charge qui entraîne une grande solitude affective et sociale qui fait qu'un individu se sent désespéré, dans le dénuement total et le conduit à la mendicité.

Ainsi, certaines pratiques de solidarité à travers les dons faits aux personnes nécessiteuses sont-elles un moyen d'exprimer un type de solidarité envers celles qui reçoivent l'aumône ? Autrement, le don peut-il être tenu pour une forme de solidarité et sortir l'individu du désespoir qui le conduirait à la mendicité ? A cette interrogation, SORGEM (2001) répond que le don est présenté doublement comme maintenance et comme urgence. Le don comme maintenance a trait au soutien, il s'agit de maintenir la possibilité d'une

assistance, l'aide est une béquille. L'urgence du don se présente soit comme solution ponctuelle à un problème particulier, soit comme sollicitation à une occasion spécifique. L'auteur de cette étude recherchant les motivations individuelles au don, indique que le don est une affirmation de la communauté de destin avec les autres membres de la société considérée quel qu'en soit le cadre de référence tels une cité, un Etat ou un cage d'escalier etc. Ainsi, le don permet de reconstruire l'humain et l'auteur d'ajouter dans cette perspective que donner est une manière d'affirmer que l'on peut renoncer à son argent pour restaurer un autre être humain dans sa dignité, son existence, au seul motif qu'il est un être humain. L'expression du don se fait en termes de solidarité, le verbe de prédilection étant "aider" plutôt que donner. C'est pourquoi les valeurs associées au don sont essentiellement la solidarité et l'entraide. Selon Viévard (2012), le terme solidarité repose sur l'idée d'une cohésion des parties qui permet de fonder l'harmonie du tout, dans la mesure où Paugam (2007) soutient qu'il ne peut exister de société humaine sans solidarité entre ses membres. Dans ce sens, la solidarité est une condition qui s'applique en principe à chacun des éléments d'un tout et non pas seulement de quelques uns. Ce qui fait le lien social est avant tout l'interdépendance des fonctions. Cette solidarité ressort l'idée d'une dépendance mutuelle, d'un lien indéfectible des parties au tout, évoquant ainsi selon Henri Bourgeois 1896, cité par Viévard (2012), une loi générale de dépendance réciproque. La solidarité est ainsi nécessaire à l'équilibre social. Le principe des différentes solidarités qui existent est qu'il faut soulager la souffrance ou les difficultés de l'autre que l'on reconnaît comme semblable. Le don ou l'aide apporté à l'autre qui a des difficultés d'existence est donc une manière de lui éviter le désespoir, la grande solitude affective qui l'amène à faire la manche.

Il nous paraît alors important d'interroger la théorie du don de Mauss (1923-1924) reprise à l'édition République des Lettres (2013) et celle du quotidien en relation avec la mendicité de Gilliard (2005).

Selon la théorie de Mauss, le don est obligatoirement suivi d'un contre-don selon des codes préétablis articulés autour de la triple obligation de "donner-recevoir-rendre". Ces dons contre-dons créent un état de dépendance autorisant la recreation permanente du lien social. Mauss montre que dons et contre-don sont des prestations totales de type élémentaire et caractérisés par les échanges qui relient les groupes entre eux – pas des individus, et qui portent principalement sur des biens symboliques – pas matériels. Ces prestations totales représentent un type d'échanges qui établit des liens durables et où les communautés s'"obligent" mutuellement. Selon l'auteur, l'existence d'une obligation mutuelle crée un état complexe d'endettement et d'interdépendance autorisant la recreation permanente du lien social. Dans ce sens, un contre-don ne peut suffire à éteindre la dette

initiale. La convocation de la théorie du don de Marcel Mauss nous permet d'appréhender les explications qui militent en faveur de la prestation "donner" des donateurs et de déduire l'action de recevoir des donataires donc de mendier, de ceux qui reçoivent les dons et en retour prononcent des bénédictions attendues par les donateurs. En effet, selon cette théorie, les échanges du donateur avec le donataire ne s'adressent pas spécifiquement à un individu mais à un groupe. C'est le cas lorsqu'un individu donne au mendiant. Il ne donne pas à l'individu, mais au groupe de mendiants dans le but de recevoir les bénédictions que ces derniers sont en mesure de prononcer. Chehami (2013) valide cette théorie en exposant son résultat de terrain. "Lorsqu'ils mendent, les taalibe récitent des versets coraniques, des expressions sacrées ou des poèmes confrériques (...) afin d'activer la volonté de la population à donner... Les mendiants récitent des bénédictions et disent au donateur : qu'Allah exauce ton vœu. Le donateur espère en retour bénéficier de la baraka qui circule entre les croyants et rejaillit ainsi sur lui. Il en est de même pour les dons aux jumeaux considérés comme des êtres exceptionnels possédant une certaine puissance. Ainsi, la prestation des donateurs pousse-t-elle à la mendicité ? Ce qui laisserait entendre que certains groupes d'individus poursuivent leur mendicité en gardant à l'esprit que des personnes auront certainement besoin de leurs services, de leurs bénédictions et dans cette perspective, ils viendront faire des dons. Une telle compréhension pourrait guider les maîtres coraniques qui mettent leurs élèves dans les rues pour mendier et les mères de jumeaux à s'exposer à un carrefour ou devant un édifice pour recevoir les aumônes. Dans ce sens où le gain n'est pas directement pour le mendiant, mais revient en premier lieu à celui qui l'utilise, ne s'agit-il pas d'une forme d'exploitation ? Les enfants jumeaux et les élèves mendiants seraient victimes d'une exploitation dans la mesure où cette activité est une source de revenus pour les mères et les maîtres.

La théorie du quotidien de Gilliard peut également être convoquée pour expliquer la mendicité croissante des personnes pauvres qui pousse à orienter les réflexions dans le sens d'une exploitation des membres issus de cette population désespérée qui se tournent vers la mendicité. Il en est ainsi de nombreuses naissances issues des personnes pauvres. En effet, l'analyse du quotidien de la population où le revenu se fait rare mais qui résiste pendant la période de récession permet de comprendre la persistance d'un taux de natalité élevé. L'auteur montre que les ménages qui traversent au mieux la période de récession, sont ceux qui ont le plus d'actifs. En clair, il soutient que plus on augmente sa descendance, plus on peut multiplier, grâce aux membres de la famille, les sources de revenus. Cette croissance démographique qu'implique l'augmentation de sa descendance permet dans ce contexte, la multiplication des dynamiques entre le milieu rural et urbain.

Les enfants issus de ces ménages mènent des activités sources de revenus et sont les principaux piliers existentiels des ménages ruraux et urbains. Dans cette perspective, apparaît également l'idée d'une exploitation dont seraient victimes les enfants. Les théories convoquées exposent l'exploitation du mineur qui constitue un pourvoyeur de revenus pour le parent et nous pouvons certainement ajouter le maître comme nous allons le voir dans le cadre de cette étude.

Ces études citées sont pertinentes. Elles mettent l'accent sur l'état d'indigence extrême d'un individu qui peut l'amener à la mendicité ainsi que des circonstances tenant à celui qui donne qui peuvent également favoriser la mendicité de l'indigent. En définitive, ces études soutiennent que l'absence de prise en charge des individus entraîne une grande solitude affective et sociale qui fait qu'un individu se sent désespéré, dans le dénuement total et le conduit à la mendicité. Ainsi, la précarité, le manque et le processus de désinsertion dans lesquels se trouvent ces individus donc la désocialisation avancée sont susceptibles d'expliquer le choix de la demande de l'aumône, de la charité, de la générosité aux autres. Cependant, elles ne désignent pas la situation d'apprentissage comme facteur déclenchant de la mendicité des enfants confiés aux maîtres, ni même la mendicité en situation d'apprentissage comme une pratique victimisant ou exploitant les apprenants qui deviennent pourvoyeurs de revenus pour les enseignants. Cette étude se propose d'interroger au plan religieux, durant la période de la transmission des connaissances religieuses, les facteurs motivationnels et déclenchants de la mise dans les rues des mineurs apprenants afin de demander la générosité des passants. Autrement, quels sont les facteurs favorisant et déclenchant la manche des mineurs apprenants ? Quelles sont les conséquences de telles pratiques sur les mineurs apprenants eux-mêmes ?

Objectif

Cette étude a pour objectif de connaître (Identifier, décrire et expliquer) la mendicité des mineurs apprenants durant la période que nécessite l'apprentissage.

Hypothèses

Le confiage des mineurs apprenants aux maîtres limités financièrement et la volonté des responsables de la transmission des connaissances religieuses de réussir leur mission de formateurs expliquent la mendicité de ceux-ci durant la période de l'apprentissage en les utilisant comme pourvoyeurs de revenus pour les maîtres.

Méthodologie

La population d'enquête de cette étude est composée d'apprenants âgés de cinq (5) à quinze (15) ans, au nombre de quatre-vingt-quatre (84) et six (6) de leurs enseignants, soit un échantillon de quatre-vingt-dix (90) individus rencontrés effectivement. Ils sont tous des résidents de la ville de Korhogo (au nord de la Côte d'Ivoire) et de sexe masculin. Les apprenants ont tous été rencontrés dans les gares routières et les rues de Korhogo où les échanges ont eu lieu. Quant à leurs enseignants, les responsables de la transmission des connaissances religieuses, les entretiens se sont déroulés au sein d'un collège islamique et d'une école coranique traditionnelle.

Le recueil des données de cette étude a nécessité l'administration d'un questionnaire de vingt-neuf questions réparties en six items partant de l'identification de l'apprenant enquêté, des informations sur la transmission des connaissances religieuses, le déroulement surtout, la description de la mendicité des mineurs apprenants des connaissances religieuses, des facteurs explicatifs de la mendicité des apprenants des connaissances religieuses, de l'exploitation des mineurs apprenants par les responsables de la formation et des mesures que ces mineurs proposent pour éviter d'être envoyer faire la manche. Nous nous sommes fait aider, pour l'administration des questionnaires, par docteur Cissé Nazieré, enseignant-chercheur à l'université Péléfolo Gon Coulibaly de Korhogo, après un briefing pour la maîtrise de l'objectif de l'étude et des questions. Cette aide nous a été d'une importance capitale en raison de la difficulté linguistique que nous rencontrions. Ces enfants parlaient difficilement le français et nous avions besoin d'un traducteur des questions en malinké, leur langue maternelle. C'est volontairement que ces enfants ont participé à l'enquête. La méthode quantitative a permis de faire le traitement statistique des données recueillies. La méthode qualitative quant à elle, a permis de faire une analyse qualitative des discours afin de saisir le sens des échanges.

Résultats

Les résultats portent sur les caractéristiques des mineurs rencontrés, la pratique de la mendicité et les facteurs susceptibles d'expliquer cette mendicité des mineurs apprenants répertoriés. Ces facteurs exposent la victimisation ou l'exploitation des mineurs apprenants confiés aux responsables de la transmission des connaissances religieuses utilisés comme pourvoyeurs de revenus.

Caractéristiques et activités des mineurs apprenants rencontrés

Présentation des mineurs apprenants

Tableau 1 : Caractéristiques des mineurs apprenants

Âge des mineurs apprenants (année)		5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	Total effectif
Effectif		4	16	8	10	12	8	8	8	4	4	2	84
Sexe des mineurs apprenants	Masculin	4	16	8	10	12	8	8	8	4	4	2	84
	Féminin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Les caractéristiques sont essentiellement sociales. Elles tiennent compte de l'âge, du sexe, du lieu de résidence et de l'école ou l'institution de l'apprentissage des connaissances religieuses. Les individus effectivement rencontrés au cours de l'étude sont âgés de cinq à quinze ans. Au nombre de quatre-vingt-quatre mineurs apprenants. Ils sont tous de sexe masculin et inscrits dans une école coranique et leur institution religieuse est l'école coranique. Avoir croisé que des apprenants de sexe masculin ne traduit pas qu'il n'y a pas d'apprenants de sexe féminin dans les écoles coraniques. Tous les mineurs apprenants rencontrés dans le cadre de cette étude sont tous de sexe masculin.

Tableau 2 : Lieu d'habitation des mineurs apprenants

Lieu d'habitation des mineurs apprenants durant la période de formation	Effectif des apprenants selon l'âge (en année)											
	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
Chez un parent	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Responsable de la formation	4	16	8	10	12	8	8	8	4	4	2	

Dans le cadre de cette étude, tous les mineurs apprenants que nous avons rencontrés vivent chez le formateur, le responsable de la transmission des connaissances religieuses. Aucun d'entre eux ne vit dans la rue, ni chez un parent. Cependant, nous les avons trouvés dans les gares routières de la ville de Korhogo au moment où ils mendiaient et nous avons échangé avec eux à propos de leur présence dans les gares au moment où les mineurs de leur âge se trouvent dans les classes pour apprendre et étudier ?

Activités quotidiennes des mineurs apprenants

Que font exactement ces enfants quand ils sont dans la rue, hors des salles d'apprentissage ? A l'interrogation de savoir s'ils arrivent souvent aux apprenants de demander de l'aide ou de la générosité à une personne ? Tous les apprenants rencontrés répondent par l'affirmative. Seulement, pour la justification de leur demande de générosité, certains affirment que leur mendicité provient de leur propre volonté. « *Le maître nous laisse nous débrouiller mais ne nous demande rien. Nous économisons nos recettes pour nous-mêmes. Elles nous permettent de nous entretenir, d'acheter des habits à l'occasion des fêtes pour nous faire plaisir* ». D'autres apprenants soutiennent qu'ils vont mendier parce que le formateur, le maître le leur

demande. « *Le maître exige des recettes journalières allant de 300 F CFA à 500 F, voire 1000FCFA. Lorsque l'élève n'arrive pas à avoir cette somme, il refuse de rentrer à la maison de peur d'être frappé, d'être maltraité par le maître. C'est pour cette raison que ce dernier peut rester dans la rue* ». La véracité de ces propos provient de l'affirmation des formateurs, des responsables de la transmission des connaissances religieuses résumée comme suit ; « *certaines maîtres exigent des recettes journalières variant entre 300 et 1000FCFA. Cependant, pour le courage, la bonne éducation et la bonne instruction que nous inculquons à nos apprenants, lorsque l'enfant revient à la maison sans la somme demandée, nous utilisons très souvent certaines méthodes fortes comme la chicotte. Car en cas de manquement, il faut châtier pour éviter de rendre compte à Dieu* ».

Une telle réponse des formateurs nous a amené à demander si les élèves apprennent des techniques, des stratégies pour mendier puisque l'enfant est obligé de rapporter une somme exigée par le maître ? A cette préoccupation, les formateurs affirment « *qu'une telle pratique n'est pas une exigence de l'esprit de la formation, mais plutôt le fait de contraintes matérielles* ». En fait, les parents viennent confier leurs enfants au maître pour qu'il s'occupe de leur éducation et de leur formation religieuse. Une fois ces parents se présentent au maître de leur choix pour le confiage de l'enfant, ceux-ci disparaissent pour laisser toutes les charges de l'autorité parentale au responsable de la formation religieuse. Nous y reviendrons mais dans cette section, revenons à la description de la mendicité des mineurs apprenants. A l'interrogation de savoir si, il arrivait à l'apprenant de demander de l'aide ou une générosité à une personne, les quatre-vingt-quatre apprenants répondants affirment qu'ils demandent de la générosité à une personne. Cependant, la réponse en ce qui concerne le commanditaire de cette demande est mitigée.

Tableau 3 : Commanditaire de la mendicité de mineurs apprenants

Commanditaire de la mendicité des Mineurs apprenants	Mineurs apprenants répondants (âge en année)											Effectif
	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
Mineur apprenant	4	14	2	4	8	4	6	4	4	0	0	50
Maître ou formateur	0	2	6	6	4	4	2	4	0	4	2	34

Pour le commanditaire de la mendicité des mineurs apprenants, il s'agit soit, de l'apprenant lui-même, 50/84 qui correspondent à 59,5 % qui fait le choix de la mendicité en raison des conditions de vie et d'apprentissage ; pour manger et s'habiller, soit il s'agit du maître qui envoie les apprenants dont il a la charge sur le terrain, 34/84 qui correspondent à 40,5 %. En réalité, ceux qui soutiennent qu'ils demandent de la générosité d'eux-mêmes ne sortent pas des classes de leur propre gré. Ils ne restent pas à la maison non plus, puisqu'ils doivent rendre compte de leur journée au maître. Veulent-ils couvrir ou protéger leur maître ou ne comprennent-ils pas

le sens de la question ; qui vous dit de demander la générosité ? Nous pouvons regrouper les mineurs apprenants en deux catégories : les enfants de cinq à dix ans au nombre de 58/84 et les adolescents de onze à quinze ans au nombre de vingt-six sur quatre-vingt-quatre 26/84. Au niveau des 5-10 ans, c'est-à-dire les 58 apprenants, 36 désignent les apprenants comme commanditaires et les 22 autres soutiennent que c'est le responsable de la transmission religieuse qui le leur demande. En ce qui concerne les 26 adolescents de 11-15 ans, 14 répondent que la décision de mendier vient de leur volonté et les 12 autres disent qu'il s'agit de la volonté du maître de leur demander d'aller dans les rues et rapporter quelque chose. A une telle préoccupation, les formateurs répondent *« qu'il y a des écoles traditionnelles conservatrices, soucieuses de la pérennisation des anciennes valeurs. Cependant, la formation moderne actuelle ne saurait faire la promotion de la mendicité »*. D'une telle réponse, nous pouvons retenir que la presque totalité des 50 enfants et adolescents apprenants qui affirment que la décision de mendier est le propre de leur volonté sans que le maître ne le leur demande explicitement proviennent de l'école coranique moderne et que les 34 autres qui désignent le maître comme commanditaire sont issus de l'école coranique traditionnelle conservatrice où le maître demande explicitement aux apprenants d'aller demander la générosité dans la rue.

Que demandez-vous très souvent ? La totalité des mineurs apprenants rencontrés répondent qu'ils demandent l'argent, la nourriture et tout ce qu'on peut leur donner. Ils se rendent en ville ; dans la rue, les gares routières de la ville de Korhogo, dans les cours et les édifices religieux et administratifs pour demander aux grandes personnes qui peuvent les aider. Ils procèdent par les prières de bénédiction pour les voyageurs et très souvent ils se présentent comme des personnes qui font pitié, voici quelques témoignages de ces mineurs apprenants mendiants : *« Une fois hors du lieu de formation, poliment, par des prières de bénédiction et des attitudes d'un enfant qui fait pitié, je m'approche de toute personne qui peut m'aider pour demander de l'argent, de la nourriture ou tout ce qu'on peut m'offrir pour m'aider. J'accepte tout ce qu'on me donne »*. Comment expliquer la mendicité des apprenants rencontrés ? C'est l'objet du prochain point.

Facteurs explicatifs de la mendicité des apprenants des connaissances religieuses

Justificatifs de la mendicité des mineurs apprenants par les acteurs

A la question de savoir que faites-vous dans les gares et les rues au moment où vous devriez être en classe pour apprendre ? Les réponses des mineurs peuvent se résumer comme suit : *« Nous sommes déjà quittés à l'école et maintenant nous sommes dehors pour chercher quelque chose à manger »*. *« On mendie dès le matin à partir de huit heures jusqu'à quinze*

heures et après, nous retournons à l'école pour étudier. Dans le cadre de notre formation, il faut savoir que nous sommes venus trouver une coutume autour de la mendicité que nous pratiquons tout comme nos devanciers l'ont fait ». Ces propos sont soutenus par ceux des responsables de la transmission des connaissances religieuses en ces termes. « *Avec nos maigres moyens, ne voulant pas faire de discrimination entre nos apprenants, nous sommes obligés de les libérer après les cours du matin pour aller se "débrouiller" en ville pour avoir quelque chose à manger* ». De ces réponses, nous pouvons déduire le contenu d'une journée d'apprentissage. Ainsi, après l'apprentissage des préceptes ou connaissances religieuses qui s'appréhendent à la lecture et à l'écriture de versets du coran, ainsi qu'aux explications des versets coraniques par les maîtres dans une salle de classe, les apprenants sont mis dehors dans le but de demander la générosité de la population dans la rue, au domicile, devant les édifices, les bureaux etc. Ils reviennent à la maison où ils habitent chez le maître pour le ménage ; essuyer le sol et les meubles, faire la lessive et la vaisselle, rendre la cour propre et très souvent exécuter des travaux champêtres pour les encadreurs qui ont des parcelles à cultiver.

Ces réponses nous ont quelque peu intrigués au point où nous avons demandé aux encadreurs de nous informer sur le devenir de tels enfants qui apprennent à lire et à écrire puis qui vont mendier juste après l'apprentissage des valeurs morales et croyances religieuses ? Les responsables de la transmission des connaissances religieuses affirment qu'« *ils forment des cadres, des décideurs ou encore des autorités de demain. En d'autres termes, ils forment des citoyens qui seront imbus et armés de valeurs civiques et morales pour la bonne marche de la société* ». Certains parmi ces responsables de la transmission se réclament de l'école traditionnelle soucieuse de la pérennisation des anciennes valeurs, donc conservateurs et soutiennent de ce fait qu'ils forment des gens qui doivent devenir de bons commerçants, de bons charlatans, de bons forgerons, de bons agriculteurs et autres artisans. En somme, « *le but de cette formation est d'inculquer certaines valeurs et croyances aux individus pour qu'ils arrivent à se prendre en charge et vivre en parfaite harmonie avec les autres membres de la société. Ceux qui maîtrisent le coran deviennent des marabouts, des maîtres coraniques* ». Selon un des six enseignants rencontrés, « *cette école n'est pas pour le moment une formation diplômante qui puisse permettre d'occuper des postes de responsabilité dans les administrations ivoiriennes. Des réformes seraient certainement en cours pour permettre de telles opportunités, mais une telle intégration n'est pas encore possible* ».

Il ressort alors des échanges que les responsables de la transmission des connaissances religieuses coraniques mettent les apprenants dans la rue afin que ces mineurs les aident, permettent à leurs maîtres et tuteurs à réunir

les moyens financiers et matériel de leur prise en charge au cours de la période d'apprentissage.

A l'interrogation, pourquoi les apprenants demandent de l'aide ? Tous les mineurs apprenants répondent qu'ils le font « *pour manger, s'habiller et pouvoir s'occuper d'eux-mêmes, prendre soin d'eux* ». Dans la perspective de cette réponse où pour manger, s'habiller et prendre soin de soi, les mineurs apprenants demandent de l'aide, il nous paraissait logique de savoir qui prend financièrement en charge la formation religieuse qu'ils suivent ? A cette question, nous avons recensé deux catégories de réponses qui se justifient par trois arguments avancés par les mineurs apprenants rencontrés, voir le tableau n°4 suivant.

Tableau 4 : Prise en charge financière de la formation religieuse des mineurs apprenants

Prise en charge financière de la formation des Mineurs apprenants	Mineurs apprenants répondants (âge en année)											Effectif
	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
Parent du mineur apprenant	0	5	2	1	3	0	1	1	1	0	0	14
Maître ou formateur	4	11	6	9	9	8	7	7	3	4	2	70

14/84 répondent que ce sont leurs parents qui prennent financièrement en charge leur formation. 14/84 autres mineurs apprenants disent que le responsable de la formation religieuse les prend en charge parce qu'ils sont orphelins de père et de mère et qu'ils ont été confiés au maître par un des frères de leur père. 4/84 affirment être venus d'eux-mêmes se mettre sous la protection du responsable religieux, du formateur et 52/84 soutiennent qu'ils ont été confiés au responsable religieux par les parents qui n'ont pas les moyens et qui lui laissent toutes les charges financières ; frais de la formation, nourriture quotidienne, les soins personnels et autres pour assurer le bien être des mineurs apprenants. D'ailleurs, les 84 apprenants affirment vivre chez le responsable de la formation religieuse durant toute la durée de la formation pour suivre les différents enseignements. Certains apprenants, reviennent rendre des services au maître, même après la fin de la formation pour selon eux « *mieux bénéficier de l'apprentissage, de l'expérience du maître* ».

Nous pouvons alors retenir que la charge de la formation, de l'éducation revient au maître. Aussi, la socialisation de base et l'autorité parentale sont-elles cédées aux responsables de la transmission des connaissances religieuses. L'unanimité des réponses des mineurs apprenants quant à celui qui finance la formation religieuse qu'ils suivent en désignant le responsable de la formation, confirme les premières réponses par « *comme mes parents n'ont rien, ils n'apportent pas grande chose. Ils donnent ce qu'ils peuvent* ». Ou encore « *ils n'apportent rien parce que je n'ai plus de parent, je suis orphelin de père et de mère* ». Pour les quelques familles qui réagissent positivement, les enfants répondent que « *les parents apportent de*

la nourriture et souvent de l'argent », « Comme la famille n'a pas de moyens, elle apporte ce qu'elle peut ».

Perception de la formation et de la mendicité par les mineurs apprenants

Dans la perspective de connaître la perception des apprenants des connaissances religieuses vis-à-vis de la formation qu'ils suivent, et au cours de laquelle ils apprennent à lire, à écrire et ensuite à aller dans la rue pour mendier, nous leur avons posé la question de savoir comment ils vivent cette période d'apprentissage ? Est-elle subie, est-elle une période d'angoisse ou de découverte de nouvelles connaissances dans la vie pour les apprenants qu'ils sont ? Les réponses peuvent être regroupées en deux catégories. D'une part, ceux qui la vivent comme une contrainte, et d'autre part, ceux qui considèrent qu'ils pourront tirer profit de cette formation. Pour les premiers, *« la période d'apprentissage des connaissances religieuses est un peu dure, mais nous sommes obligés »*. Ou encore, *« je vis cette période d'apprentissage avec un peu de peur »*. Pourquoi avoir peur ? De quoi avez-vous peur ? Selon ces mineurs, cette peur se justifie par le comportement de leur maître et du règlement intérieur du lieu de vie. *« Selon le règlement de notre maître, nous ne pouvons pas sortir pour aller à la maison. Ce sont les parents qui doivent venir nous rendre visite. Quelques parents viennent, mais pas souvent. Pour trouver à manger, c'est un peu difficile. Les parents n'apportent rien et les maîtres aussi n'ont rien ici. Ils nous demandent de nous débrouiller et tout ce que nous gagnons dehors est récupéré par les maîtres, et chaque jour, c'est la même chose. Cela me fatigue beaucoup surtout que le maître nous frappe quand nous n'avons rien eu toute la journée. Il dit que nous cachons nos gains »*. Pour les seconds, *« cette période d'apprentissage est un bon moment pour ma vie même si c'est un peu difficile », « cette période d'apprentissage est bonne comme formation. J'apprécie bien ce moment, car j'apprends beaucoup dans cette école, même si c'est un peu difficile. C'est une période qui m'apporte beaucoup », « Apprendre à lire, à écrire et comprendre le coran est un bon moment, une période importante dans ma vie. Je la vis bien, car tout ce que j'apprends va me servir plus tard. C'est également une bonne occasion qui me permet d'apprendre beaucoup dans ma vie »*.

Les propos des mineurs apprenants nous ont interpellés sur l'esprit victime qui ne dit pas clairement son nom. En effet, la sollicitation des enfants confiés aux responsables de la transmission des connaissances religieuses et le fait de les considérer comme pourvoyeurs de revenus pour le maître et la famille que constitue l'ensemble des apprenants, traduisent l'état d'exploitation de ceux-ci. Ces apprenants sont victimes des conditions de vie

et de l'insuffisance ou même de l'absence de ressources financières des maîtres-tuteurs pour être convenablement pris en charge par ceux-ci.

Victimisation ou exploitation des mineurs apprenants confiés aux maîtres des écoles coraniques

Répartition des gains journaliers des mendiants et exploitation des mineurs apprenants

Le comportement et l'attitude des maîtres qui jouissent également de l'autorité parentale sont visibles dans la mise à la rue des mineurs apprenants, afin de ramener une certaine somme qui servirait pour les dépenses de la famille que le maître forme avec ses apprenants. Les réponses des mineurs apprenants aux questions qui suivent indiquent que ceux-ci sont victimes non seulement des conditions de vie insatisfaisantes durant la période de formation, mais également du maître qui choisit de les envoyer chercher et gagner de l'argent en mendiant. Combien gagnez-vous chaque fois que vous demandez de l'aide ? A cette interrogation, la quasi-totalité des mineurs apprenants mendiants répondent avoir comme recette journalière, une somme comprise entre 200 et 1000 FCFA, la majorité des donneurs ou des donateurs préférant donner de la nourriture et des habits.

Pour appréhender l'exploitation des mineurs apprenants, nous avons procédé par des questions sur l'utilisation des dons qu'ils reçoivent.

Gardez-vous la totalité de votre gain journalier ? Trente six (36) mineurs apprenants disent ne pas garder la totalité de leur gain journalier et quarante-huit (48) répondent par l'affirmative. Ceux qui ne gardent pas la totalité de leur gain le partagent avec le maître qui les envoie. Pour vérifier les informations des apprenants, nous avons demandé aux maîtres, la part contributive de la communauté à la formation des mineurs apprenants. Voici le résumé de leurs réponses ; *« Dans nos écoles coraniques, en principe, ce sont les parents qui nous ont confié leurs enfants qui sont censés nous aider, mais malheureusement, ces derniers nous tournent dos en abandonnant les apprenants dans nos mains avec nos maigres moyens. En clair, c'est une véritable démission de leur part et nous ne bénéficions pas de grande chose, nous ne recevons pas de dons spécifiques. Cependant, quelque rare fois, un soutien de l'Etat, des autorités de la ville, du fondateur de l'établissement, des enseignants et du personnel d'encadrement. Comme vous pouvez le constater, la formation moderne ne saurait faire la promotion de la mendicité. Au contraire, nous formons des citoyens qui devront se prendre en charge eux-mêmes plus tard »*. A la question de savoir si ces quelques rares dons dont les écoles bénéficient sont suffisants pour prendre en charge les mineurs apprenants qui leur sont confiés et dont les responsables ont la charge ? Les réponses des maîtres peuvent se résumer ainsi, *« Pour être sincère, quand les enfants finissent les cours le matin et vont dans la rue, ils*

nous ramènent un peu d'argent. Nous utilisons également les apprenants que nous hébergeons pour nos travaux de ménage ; le nettoyage de la cour, la lessive, la vaisselle et pour les travaux champêtres, pour la recherche du bois de chauffe ». Ces réponses orientent la réflexion selon laquelle les formateurs profitent de la situation sociale difficile des parents qui abandonnent les mineurs apprenants aux formateurs qui utilisent ces mineurs apprenants comme moyens de résolution des difficultés de sources de revenus. Ils les utilisent ainsi comme pourvoyeurs de revenus pour subvenir aux charges de la famille et de celles de la formation. Il s'agit d'une exploitation. Une autre idée directrice du comportement et de l'attitude des maîtres de l'école coranique est que *« l'islam autorise à un nécessiteux de demander l'aumône dans les limites de ses besoins puis d'arrêter la mendicité après l'obtention de ce qui est nécessaire »*. Cette parole entendue très souvent des guides religieux pour mettre en place une stratégie de survie dans des situations difficiles de survie, même si cela n'a pas sa source dans le coran, donne caution aux comportements des maîtres coraniques qui n'hésitent pas à mettre les enfants dans la rue pour chercher le nécessaire, des besoins primaires vitaux. Pour comprendre ce comportement des maîtres et des enfants qui sont régulièrement dans la rue, notre analyse nous a conduit à connaître l'attitude des donneurs et /ou des donateurs, qui selon notre entendement, perpétuent la mendicité. A la question de savoir pourquoi les gens continuent de leur faire des dons ?

Persistance de la mendicité et rôle des donneurs et/ou des donateurs

Les mendiants que sont les mineurs apprenants répondent que *« les gens nous font les dons et continuent de nous donner parce qu'ils ont la crainte de Dieu, veulent être bénis et surtout ils nous voient en enfants qui font pitié »*. *« Vous savez, il y a des gens qui consultent les marabouts, les féticheurs et veulent satisfaire leurs sacrifices. C'est aussi à cause de Dieu », « moi, je sais que je me présente avec un air de désœuvré, de quelqu'un qui fait pitié. Il y a des gens qui font l'aumône, car ils craignent Dieu et veulent également satisfaire des sacrifices, mais je suis sûr et certain que, c'est parce qu'ils sont généreux, gentils, ont l'amour des enfants et veulent exprimer leur solidarité envers les enfants qui souffrent comme nous »*. *« Nos tanties-là ont pitié de nous et viennent nous voir pour des bénédictions dans leur vie »*. Ainsi, pour les quelques facteurs qui viennent d'être avancés par les mineurs apprenants mendiants, il existera toujours des personnes qui auront besoin de ces mendiants pour leurs sacrifices. Aussi, la crainte de Dieu et l'idée que celui qui aide un nécessiteux est béni par Dieu motivent-elles les maîtres coraniques et les mineurs apprenants à demander l'aumône. Ici, l'attitude des donneurs encourage les mineurs apprenants en particulier et les mendiants en général, à tendre la main, à faire la manche.

En raison de leurs situations sociales difficiles, les enfants sont obligés de parcourir les rues et demander la générosité des gens à visage découvert. Les personnes qui voient ces mineurs mendier, les stigmatisent et les catégorisent comme étant des démunis, des nécessiteux et donc des mendiants, des personnes bonne à tendre la main. Il y a là une victimisation des mineurs qui s'analyse en stigmatisation et catégorisation de ceux-ci, en mineurs mendiants, bons pour les sacrifices, qui dérangent... *« Des fois, nous nous mettons à deux ou trois pour passer de cour en cour pour prononcer des paroles de bénédiction. Un jour, au seuil de la porte d'une cour, un jeune qui sortait de la cour nous a aperçu et a appelé sa mère pour l'informer en disant, nân, tes enfants de bénédiction-là arrivent hein »*. Un autre ajoute, *« un jour, quand nous sommes arrivés dans un domicile, quand nous avons commencé à prononcer les bénédictions, il y a un monsieur qui est sorti et a dit, tenez, prenez ceci et gardez vous bénédictions. Ce n'est pas tous les jours qu'il faut venir déranger les gens »*. C'est pour cette raison que nous avons demandé aux apprenants de porter un jugement sur l'apprentissage des connaissances religieuses et sur leur prise en charge. Tous les apprenants répondent que cet apprentissage est une bonne chose qui leur permet de préparer leur avenir. *« C'est quand même important pour moi, malgré ce qu'on peut reprocher »*, *« C'est un bon apprentissage qui va m'aider beaucoup dans la vie, ça m'apprend à devenir un homme plus tard »*. *« Cette formation me montre comment me comporter dans la vie »*. *« Même difficile, ça va m'apporter quelque chose dans la vie »*. *« Je trouve bien notre apprentissage ici, qui va nous préparer à la vie future quand on va grandir »*... Nous remarquons que les responsables de la transmission des connaissances religieuses profitent de ces mineurs qu'ils exploitent en les utilisant comme mendiants, pourvoyeurs de revenus afin de résoudre les difficultés qu'ils rencontrent. Cette pratique de la mendicité des mineurs est certes une stratégie de survie pour les difficultés qu'ils vivent, cependant, elle les expose à la stigmatisation, à la catégorisation comme mendiants, bons pour les sacrifices, pour l'aumône.

Proposition de mesures pour éviter la mendicité des mineurs apprenants

Que souhaitez-vous que l'on fasse pour ne plus qu'on vous envoie demander l'aumône dans la rue, les cours et autres lieux ? Cette dernière interrogation du questionnaire de l'étude amenait les mineurs apprenants à faire des propositions de mesures susceptibles de rendre les écoles coraniques indépendantes financièrement et éviter ainsi de mettre les mineurs dans les rues en les considérant comme pourvoyeurs de revenus. A cette question, les mineurs apprenants souhaitent que l'on ne les envoie plus aller mendier car les mains qu'ils tendent font qu'ils sont mal vus par les gens parmi les d'autres les prennent comme des délinquants, des personnes

pour espionner les domiciles où ils vont mendier. Aussi, demandent-ils que chaque parent prenne l'engagement à l'inscription de son enfant, de contribuer financièrement et/ou en nature au bon fonctionnement de l'école en apportant de temps en temps des vivres. Ces mineurs apprenants souhaitent également que les écoles coraniques fonctionnent comme "l'école du gouvernement" et celle des chrétiens où les élèves, apprenants comme eux, ne vont pas dans les rues pour mendier. Dans cette perspective, ces mineurs apprenants sont tous unanimes pour prier les maîtres-tuteurs de ne plus les châtier, car les frapper crée en eux la peur et souvent ils n'ont plus l'envie de continuer l'apprentissage.

Les responsables de la transmission des connaissances religieuses quant à eux souhaitent que l'école coranique soit une école diplômante afin que les parents qui y inscrivent leurs enfants accordent une importance capitale aux enseignements qui s'y déroulent. Ainsi, ils accepteront de mettre les moyens nécessaires à la disposition des enseignants. Nous leur avons alors demandé les raisons pour lesquelles ils ne peuvent pas faire comme les écoles catholiques et protestantes qui mettent dans leurs programmes d'enseignements, des enseignements religieux tout en suivant le programme officiel de l'enseignement général ? A cette préoccupation, les enseignants répondent qu'il existe le programme franco-arabe. Les apprenants qui poursuivent de longues études sont obligés de sortir du pays pour continuer. Selon eux, il existe fort heureusement de plus en plus d'universités privées islamiques où les élèves peuvent continuer leurs études supérieures. Cependant, la reconnaissance des diplômes issus des ces écoles et universités pose toujours problème, même si ceci est en bonne voie. Pour l'instant, les mineurs apprenants se retrouvent dans les rues chercher les moyens de subsistance et les parents doivent prendre leurs responsabilités en contribuant au bon fonctionnement de cette institution.

Discussion et conclusion

L'étude réalisée sur 84 apprenants des connaissances religieuses dans les écoles coraniques à Korhogo, cherche à connaître (Identifier, décrire et expliquer) la mendicité des apprenants durant la période que nécessite leur apprentissage. Cette connaissance de la mendicité des talibés s'est appuyée sur le déroulement de la formation et la mise à la rue de ces mineurs apprenants par les maîtres à qui ces enfants en formation sont confiés. Cette étude s'est basée sur une hypothèse qui cherche à comprendre et à expliquer l'utilisation des mineurs apprenants comme pourvoyeurs de revenus pour les maîtres qui leur demandent de solliciter la générosité de la population après et avant les cours de formation religieuse. Ainsi, elle soutient que le confiage des mineurs apprenants aux maîtres limités financièrement et qui ont la ferme volonté de réussir leur mission de formateur expliquent la mendicité

de ceux-ci durant la période de l'apprentissage. Les résultats de cette étude montrent que les mineurs apprenants, après la formation religieuse du matin et avant celle du soir, vont dans la rue, la gare routière de Korhogo pour demander la générosité aux gens. Ce travail expose également que cette mendicité des mineurs apprenants des connaissances religieuses coraniques s'explique par l'insuffisance et/ou l'absence des ressources matérielles et financières alors que les maîtres jouissent de l'autorité parentale en lieu et place des parents ou tuteurs qui leur abandonnent ces apprenants. Ces derniers constituent une aide, une source de revenus, des pourvoyeurs de revenus pour les maîtres qui sont également des répondants. Dans cette perspective, les mineurs apprenants sont exploités par les maîtres et la mendicité qu'ils pratiquent peut être considérée comme un travail, même en absence d'une rémunération.

Meka'a et Mbebi (2007) montrent que la baisse brutale de revenu des parents est positivement associée à un travail plus fréquent des enfants, tandis que la possession de terre, dont l'exploitation nécessite de la force de travail, tend à l'accroître. Ainsi, un ménage fait travailler ses enfants si son revenu, sans celui de ces derniers, descend en dessous du seuil de subsistance du ménage. Le travail des enfants y est lié à la pauvreté, elle-même assimilée à l'insuffisance du revenu parental comme ici, le manque ou l'absence de ressources des écoles coraniques pour prendre en charge les mineurs apprenants. Selon l'OIT (1999), les enfants doivent soutenir leurs parents et leur survie dépend de leur travail.

La théorie du quotidien en relation avec la mendicité de Gilliard (2005) analyse le quotidien de la population où le revenu se fait rare, mais qui résiste pendant la période de récession. L'auteur montre ainsi que les ménages qui traversent au mieux la période de récession sont ceux qui ont le plus d'actifs. Il soutient ainsi que plus on augmente sa descendance, plus on peut multiplier, grâce aux membres de la famille, les sources de revenus... Les enfants issus de ces ménages mènent des activités source de revenus et sont les principaux piliers existentiels des ménages ruraux et urbains. Aussi, l'auteur de l'article de l'ONG Plan international (2023) sur le site www.plan-international.fr, indique que la pauvreté des parents les oblige à envoyer leurs enfants travailler pour subvenir aux besoins de toute la famille.

Ainsi, les mineurs sont une source de revenus pour leurs parents comme le font également les maîtres qui vivent dans cette communauté et qui savent qu'il s'agit d'une pratique courante de recourir aux mineurs pour obtenir les moyens de subsistance. Ces formateurs profitent des mineurs apprenants en les mettant dans les rues à la recherche de revenus pour la famille que les mineurs apprenants constituent désormais avec leur maître.

L'autre résultat que présente ce travail est que la mendicité existe et existera toujours par la simple volonté des donneurs ou donateurs qui

éprouvent le besoin de satisfaire leurs sacrifices afin de recevoir les bénédictions que les mendiants sont en mesure de prononcer. Il en est de même pour les mineurs apprenants mendiants qui prononcent des bénédictions pour les donneurs et donateurs. Chéhami (2013) le mentionnait déjà en disant que les mendiants récitent des bénédictions et disent au donateur qu'Allah exauce son vœu. Le donateur espère en retour bénéficier de la baraka qui circule entre les croyants et rejaillit ainsi sur lui.

Cette idée suscite et pérennise la mendicité. Trinh 1981 cité par Sawadogo (2018) le soutenait en mentionnant que toutes les couches sociales ont besoin du mendiant pour faire l'aumône, pour s'acquitter de leur devoir religieux ou pour bénéficier des faveurs divines par leur intermédiaire. Les donataires sont conscients des besoins de la population en matière de la recherche de bénédictions. Elle croit et espère bénéficier d'une éventuelle prédiction de chance de la part des mendiants. C'est à juste titre que Tarbagdo (1985) relève deux attitudes observées dans la mentalité de ceux qui donnent. D'une part, ceux qui donnent par esprit de suffisance et de l'autre, ceux qui donnent par sympathie ou par compassion pour les mendiants. Ces derniers donneurs et/ou donateurs évitent selon l'auteur, autant que possible de susciter chez le mendiant un quelconque complexe d'infériorité. Cependant, que le don soit par esprit de suffisance ou soit par sympathie ou compassion, le donneur ou donateur pose un acte qui encourage le mendiant à tendre la main. Le donataire ne se préoccupe pas de la justification de l'acte posé par le donateur. Pour lui, il reçoit de la main d'un généreux, ce qui va permettre de résoudre son problème existentiel. C'est dans cette perspective que l'auteur revient sur l'idée de perpétuer la mendicité lorsqu'il ajoute que d'aucuns pensent que donner de l'argent à un mendiant, c'est le pousser à persévérer dans la mendicité. D'ailleurs les mendiants le soulignent eux-mêmes à travers un des verbatims de Sawadogo (2018), « *La pratique régulière de la mendicité à cet endroit se justifie par les dons que nous font les clients de la banque* ». C'est donc en raison des dons des clients de la banque que les mendiants viennent s'installer et mendier à cet endroit. C'est l'idée que nous soutenons dans cette étude en ce qui concerne l'attitude des mineurs apprenants. Ces derniers vont mendier parce qu'il y a des âmes généreuses qui leur donnent et continueront de leur donner pour satisfaire leurs différents sacrifices.

Le dernier point des résultats de cette étude est la victimisation ou l'exploitation des mineurs apprenants par le responsable de la transmission des connaissances religieuses coraniques. En effet, pour palier à l'absence ou à l'insuffisance du revenu afin de prendre en charge les apprenants et ainsi assurer l'autorité parentale qui leur incombe désormais, les maîtres coraniques les utilisent comme pourvoyeurs de revenus en les mettant dans la rue, après et avant les cours de l'apprentissage des préceptes religieux

coraniques. Ngom (2017) avance que la mendicité des enfants est une forme de traite des enfants. *« Au Sénégal, cette traite se justifie selon certaines personnes, en particulier celles qui en profitent. En effet, les petits mendiants sont envoyés dans la rue soit par leur marabout, soit par leurs parents ou gardiens. N'ayant pas les moyens de les nourrir, la pauvreté serait donc la cause première de cette situation »*. Il conclut que *« ceux qui sont censés les protéger et subvenir à leurs besoins les exploitent en réalité »*. Nous avons signalé plus haut que Meka'a et Mbebi (2007) désignent la baisse brutale du revenu comme facteur qui s'associe positivement à un travail plus fréquent des enfants, tandis que la possession de terre, dont l'exploitation nécessite de la force de travail, tend à l'accroître... Selon Jensen, Nielsen (1997) ; Baland, Robinson (2000) ; Dehejia, Gatti (2002) ; Guarcello et al. (2010) cités par Meka'a et Mbebi (2015), l'on trouve une relation significative entre travail des enfants, scolarisation et imperfection du marché du crédit dans divers pays. Ils soulignent qu'en présence de contraintes de crédits, le travail des enfants peut devenir un recours toutes les fois que les parents sont dans l'impossibilité de faire un arbitrage inter-temporel concernant leurs ressources.

Ces différentes études montrent que le travail des enfants est utilisé par les parents comme un substitut de l'emprunt avec, pour conséquence, un transfert des revenus du futur vers le présent. Il constitue ainsi non seulement une forme d'auto-assurance, mais aussi un filet de sécurité que les ménages pauvres utilisent pour se prémunir contre les imperfections du marché du crédit. L'enfant est donc utilisé, exploité pour résoudre les difficultés économiques et financières des parents. L'OIT, en son article 3 de la convention de l'OIT N°182 de 1999, qualifie d'ailleurs la mendicité infantile organisée comme une des pires formes de travail infantile.

De tout ce qui précède, nous pouvons affirmer que le confiage des mineurs apprenants aux maîtres limités financièrement et la volonté des responsables de la transmission des connaissances religieuses de réussir leur mission de formateurs expliquent la mendicité de ceux-ci durant la période de l'apprentissage en les utilisant comme pourvoyeurs de revenus pour les maîtres. L'objectif de l'étude qui était de connaître la mendicité des mineurs apprenants est donc atteint puisque la mendicité des talibé à Korhogo (Nord de la Côte d'Ivoire) est désormais connue ; la pratique, les facteurs explicatifs, tenant aux conditions de vie et de travail des maîtres et des mineurs apprenants, et aux rôles des donneurs. Il est important dans cette perspective que les parents des mineurs apprenants et les autorités du lieu d'implantation de l'école et étatiques contribuent au bon fonctionnement de l'école coranique pour éviter d'exposer les mineurs apprenants à la stigmatisation.

Conflit d'intérêts : Les auteurs n'ont signalé aucun conflit d'intérêts.

Disponibilité des données : Toutes les données sont incluses dans le contenu de l'article.

Déclaration de financement : Les auteurs n'ont obtenu aucun financement pour cette recherche.

References:

1. Berthoud G rald (2004). Penser l'universalit  du don. A quelles conditions ? Dans Revue du Mauss n 23, PP.353-376, www.cairn.info
2. Boni Tanella (2011). Solidarit  et ins curit  humaine : penser la solidarit  depuis l'Afrique. Dans Diog ne 2011/3-4, n 235-236, PP.95-108
3. Durkheim Emile (1994). Les formes  l mentaires de la vie religieuse. Paris, P.U.F.
4. Code p nal ivoirien (2021). Code p nal. Centre National de Documentation Juridique
5. Ch hami J. (2013). Les talib s du S n gal : une cat gorie de la rue, prise entre r seaux religieux et politiques d'action humanitaire. Sociologie. Universit  de Grenoble. France
6. Gannac Anne-Laure (2009). Quand nous donnons...ou pas Psychologies <https://www.psychologies.com>
7. Gilliard Patrick et P d non L. (1996). Rues de Niamey, espace et territoires de mendicit . Politique africaine, n 63, P. 51-60
8. Gilliard Patrick (2005). L'extr me pauvret  au Niger : mendier ou mourir ? Karthala – Paris (Hommes et soci t s)
9. Gouldner W. Alvin (2008). Pourquoi donner quelque chose contre rien ? Revue du Mauss, n 2, PP.65-86
10. Grzybowski Laurent et Culat Aur lien (2011). Mendiant, un dur m tier. La Vie, magazine hebdomadaire du Cerphi (centre d' tude et de recherche sur la philanthropie), Fondation Caritas France, Le Secours Catholique www.socialwatch.org ou www.lavie.fr/hebdo/2011/34:
11. Lamy J r me (2013). La R publique des Lettres et la structuration des savoirs   l' poque moderne, PP.91-108 <https://doi.org/10.4000/litterature.243>
12. Lesdefinitions.fr, <https://lesdefinitions.fr/mendicite> du 11 juillet 2014, Consult  le 2-3-2019)

13. Littré Emile (1865). Dictionnaire de la langue française Le Monde.fr Edition Globale. Citations avec Dico-citations dicocitations.Lemonde.fr
14. Malézieux Antoine (2012). Petit manuel de mendicité. www.slate.fr
15. Maxime Charrette (2017). Les facteurs d'apparition et de maintien de la vulnérabilité sociale : parcours de vie d'individus en situation de vulnérabilité à Sherbrooke
16. Meka'a Cosmas Bernard et Mbebi Ewondo Olivier (2015). Le travail des enfants : uniquement un problème de pauvreté ? Effet de la situation économique des ménages sur le travail des enfants au Cameroun en 2007, n°143, PP.5-19
17. Ndiaye Papa Oumar (2015). Aumône et mendicité : un autre regard sur la question des talibés au Sénégal. Elites et Savoirs, PP.295-310
18. Ndiaye L. (2008). La place du sacré dans le rituel thérapeutique négro-africain. Ethiopique, n°81, PP.203-218
19. Ngom Khady (2017). La mendicité des enfants au Sénégal : une entrave aux droits fondamentaux. Site web, www.humanium.org Consulté le 3-1-2023
20. Nikiema Aude, Degorce Alice et Sawadogo Honorine (2016). Les mères de jumeaux autour des mosquées à Ouagadougou : réappropriations, mobilités et mutations urbaines. Les Cahiers d'Outre-Mer 2016-274, PP.183-205, site web <https://doi.org/10.4000/com.7839> (en ligne, n°274, p. 183-205, <http://journals.openedition.org/com/7839;DOI:10.4000/com.7839>)
21. Nikiema Aude et Sawadogo Pegdwendé Honorine (2019). Les mères de jumeaux en situation de mendicité à Ouagadougou : La géographie des lieux de mendicité témoin des mutations d'une pratique culturelle. OpenEdition Journals. URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/18366>
22. OIT (Organisation Internationale du Travail) (1999). Convention de l'OIT n°182 concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants
23. Olivier Chris et Fréour Pauline (2011). Mendier est un travail de forçat. Interview réalisée et publiée par Pauline Fréour le 13/05/2011 dans Le FIGARO [https://amp/lefigaro.fr/actuali](https://amp.lefigaro.fr/actuali)
24. ONG Plan international sur le site www.plan-international.fr (consulté le 03/01/2023)
25. Ouedraogo Nicole A. B. (2015). Mendicité des mères de jumeaux : tradition ou fonds de commerce ? Sidwaya, quotidien Burkinabé d'informations
26. Paugam Serge (2007). Le salarié de la précarité : les nouvelles formes de l'intégration professionnelle, P.U.F. sur www.cairn.info.org

27. Pison G. (1989). Les jumeaux en Afrique au sud du sahara : fréquence, statut social et mortalité. In Pison G. Van De Walle E., Salla-Diakanda M. (dir). Mortalité et société en Afrique au sud du Sahara. Paris, PUF, P.245-269
28. Pratte Marie (2000). Solidarité familiale en droit privé québécois: principales tendances dans Droit de la personne: solidarité et bonne foi. Actes des journées strasbourgeoises de l'institut canadien d'études juridiques supérieures 2000. Cowansville, les Editions Yvon Blais. Inc :177-211
29. Pussemier L. (2010). La Répression de la mendicité et du vagabondage d'après la loi belge du 27 novembre 1891, "Société d'économie sociale" (Paris), bibliothèque nationale de France. Mise en ligne le 28/06/2010, galica.bnf.fr>ark
30. Sayah Jamil (1998). Le mendiant : un citoyen exclu, Droit et Société, n°39, PP.401-413. ACEDH, Nachova C. Bulgarie [GC], n°43577/98 et 43579, <http://archive-ouverte.unige.ch>
31. Sawadogo Pegdwendé Honorine (2018). La mendicité comme moyen de revendication d'une identité positive : l'exemple des "mères de jumeaux" à Ouagadougou. Revue de l'université de Moncton. Volume 49 n°1, PP.135-183. Diffusion numérique 7 octobre 2019, consulté le 5-1-2023
32. SORGEM, pour l'observatoire de la générosité et du mécénat (2001). Motivation et valeurs associées au don. Fondation de France
33. Tarbagdo Sita (1985). La mendicité : un phénomène aux proportions inquiétantes. Sidwaya, le quotidien Burkinabé d'informations
34. Van Houcke Frédérique (2005). Recherche d'une réponse sociale à la mendicité des mineurs. JDJ n°245 – mai 2005, Docplayer.fr
35. Van Pevenage Isabelle (2009). Pour agir : comprendre les solidarités familiales. Site web <http://partenariat-familles.ucs.inrs.ca/DocsPDF/SolidaritesFamiliale.pdf>
36. Viévard Ludovic (2012). La solidarité et compétition : des valeurs contradictoires [www.academia.edu>Solidarité_et...](http://www.academia.edu/Solidarité_et...)
37. Véronique Le Jeune (2018). Côte d'Ivoire : des jumeaux transformés en mendiants et exposés aux dangers. Site web, mobile.francetvinfo.fr

Questionnaire adressé aux apprenants des connaissances religieuses

Dans le cadre de mes recherches personnelles en tant qu'enseignant, je mène actuellement une réflexion sur les conditions de transmission des connaissances religieuses à des apprenants. Je vous prie de bien vouloir m'aider à avoir les informations en répondant sincèrement aux questions

Identification de l'enquête

1. Ecole formelle ☐ Ecole confessionnelle ☐ Ecole coranique ☐
2. Sexe : Masculin ☐ Féminin ☐
3. Âge.....

Informations sur la transmission des connaissances religieuses

4. Comment se fait l'apprentissage des préceptes ou connaissances religieuses
.....
5. Quelle est la durée de la formation pour la maîtrise des connaissances religieuses ?
.....
6. Quel est le contenu d'une journée d'apprentissage ?
.....
7. Que devient-on à la fin de la formation religieuse ?
.....

Description de la mendicité des apprenants des connaissances religieuses

8. Vous arrive-t-il souvent de demander de l'aide ou de la générosité à une personne.
Oui ☐ Non ☐
9. Si oui, cette demande vient-elle de votre propre volonté
Oui ☐ Non ☐
10. Si non, qui vous dit de demander la générosité ?
.....
11. Si oui, que demandez-vous très souvent ?
.....
12. Si oui, où la demandez-vous ? Au lieu de la formation ?
.....
13. Si oui, à qui demandez-vous très souvent ?
.....
14. Comment demandez-vous cette aide ? En faisant quoi ? En échange de quoi ?
.....

Facteurs explicatifs de la mendicité des apprenants des connaissances religieuses

15. Pourquoi demandez-vous de l'aide ?
.....
16. Qui prend financièrement en charge la formation religieuse que vous suivez ?
Parents ☐ Responsables de la formation religieuse ☐
17. Que fait exactement votre famille ?
.....
18. Qui paie les frais de la formation religieuse que vous suivez ?
Parents ☐ Responsables de la formation religieuse ☐

19. Où restez-vous durant votre période de formation pour suivre les différents enseignements ?

Parents Responsables de la formation religieuse

20. Qui prend en charge votre nourriture et votre habillement ?

Parents Responsables de la formation Moi-même, l'aide demandée

21. Comment vivez-vous la période d'apprentissage des connaissances religieuses ?

.....

Exploitation des apprenants par les responsables de la formation

22. Combien gagnez-vous chaque fois que vous demandez de l'aide ?

.....

23. En plus de l'argent, recevez-vous autres choses ? Oui Non

24. Si oui, que recevez-vous ?

.....

25. Gardez-vous la totalité de votre gain ? Oui Non

26. Si non, avec qui partagez-vous votre gain ?

.....

27. Selon vous, pourquoi les gens continuent de vous faire des dons ?

.....

28. Quelles sont vos appréciations sur l'apprentissage des connaissances religieuses et votre prise en charge ?

.....

Mesures pour éviter la mendicité des mineurs apprenants

29. Que souhaitez-vous que l'on fasse pour ne plus vous envoyer demander l'aumône dans la rue, les cours et autres lieux.

.....

.....